

Troup'École : des ateliers de théâtre pour les jeunes à Plancoët

Encadrée par Marie-Hélène JANIN, comédienne et metteuse en scène professionnelle, la Troup'École de Théâtre est constituée d'enfants et de collégiens dont l'objectif principal est de présenter un spectacle à la fin de l'année scolaire. Soutenue par Dinan Agglomération, cette troupe est proposée par la compagnie "Les Feux de l'Harmattan".

FAIRE DÉCOUVRIR L'UNIVERS DU THÉÂTRE AUX JEUNES DE 8 À 18 ANS

Créée en 2002, La Troup'École basée à Plancoët propose des ateliers de théâtre à destination des jeunes de 8 à 18 ans, répartis en trois groupes d'âge et de niveau. Ces ateliers théâtre ont pour but de faire découvrir aux jeunes le montage entier d'un spectacle, de la première lecture jusqu'à la représentation en passant par une réflexion sur les costumes, les accessoires et le décor.

DE VÉRITABLES SPECTACLES ISSUS D'UN RÉPERTOIRE VARIÉ

Les élèves participent, avec Marie-Hélène JANIN, à l'élaboration de leur spectacle en entier, qu'ils ont choisi ensemble. Très diversifié, le choix du spectacle a parcouru le répertoire théâtral : - **contemporain** : "Huit femmes" en 2018, "Les dix petits nègres" joué en 2015 ou encore "Douze hommes en colère" joué en 2014,



- **étranger** : "Caviar ou lentilles" joué en 2012.
- **et classique** : "Le bourgeois gentilhomme" de Molière joué en 2011 ou bien "Le Dindon" de Feydeau joué en 2016.

UN SACRÉ DÉFI POUR LA 17^e REPRÉSENTATION

Cette année, la Troup'École s'est lancée un défi : mettre tous les élèves sur scène. Selon Marie-Hélène Janin, "ce challenge a permis de créer une vraie solidarité et de souder le groupe. Arthur Mizrahy, un ancien élève de la troupe, a créé la

chorégraphie et pendant la représentation, cinq anciens élèves géraient la logistique en coulisse pour permettre le bon déroulement de ces représentations". Les 24 et 25 mai derniers à SolenVal, les 32 élèves ont interprété deux pièces : « Mary Poppins » et une comédie courte « La critique aisée », en seconde partie. Chaque représentation a rassemblé plus de 130 spectateurs. Une belle réussite qui a illuminé les visages des comédiens et des spectateurs tout au long de ces 2 soirées. **Le rendez-vous pour le 18^e gala en 2020 est déjà pris !**

>>>

www.saint-lormel.fr

Mairie de St-Lormel

1, rue St-Pierre - BP74
22 130 ST-LORMEL
Tél. : 02 96 84 14 80
Fax : 02 96 84 03 70
mairie.st.lormel@orange.fr

➔ FERMETURE D'ÉTÉ DE LA MAIRIE

Pour des raisons d'organisation des services municipaux administratifs, la mairie sera fermée au public les samedis matins du 13 juillet au 24 août inclus.

Horaires d'ouverture :

Tous les matins,
du lundi au samedi,
de 9h à 12h et le jeudi soir
de 17h à 19h.

Imprimeur Gérant :

Claude RIGOLÉ

Ont participé à la réalisation :

Céline COLLET
Yvonnick COURCOUX
Deborah LE DREF
Paul LA DROITTE
Régine LEBORGNE
Josiane ROBISSOUT
Gwénaële ROUSSEAU

APPRENDRE À "JOUER" ET BIEN PLUS ENCORE...

Dans ces ateliers, tout au long de l'année, les enfants apprennent de nombreuses notions pour "jouer": maîtrise gestuelle, positionnements et déplacements sur scène, élocution et intonations, placement de la voix, mémorisation des textes, étapes du montage d'un spectacle... Mais ce qu'il faut souligner, c'est que ces apprentissages leur permettent aussi de progresser dans leur construction personnelle. En effet, grâce à l'acquisition de notions et de valeurs comme la solidarité, le travail et l'engagement au service d'un collectif, la rigueur dans les préparatifs d'un projet, s'exprimer et se déplacer devant un public... Ils

vont pouvoir se développer, s'épanouir et affirmer leur personnalité au quotidien. La Troup'école œuvre pour que les jeunes comédiens deviennent des personnes responsables dans la société de demain.

INFOS PRATIQUES :

- Répétitions : Samedi après midi (entre 14h30 et 19h).
- Lieu : salle de danse du centre culturel Marie Paule Salonne.
- Tarif : 90€ /an

Où et quand

s'inscrire ? :

- au Grand Forum des Associations à la salle omnisports de Plancoët le samedi 7 septembre de 10h à 18h
- ou samedi 5 octobre à 14h30 lors du premier cours

à la salle de danse du centre culturel Marie Paule Salonne.

Renseignements :
Les Feux de l'Harmattan -

Marie-Hélène JANIN
• Téléphone : 02 96 86 23 47
(répondeur)
• Mail : mariehelenejanin@hotmail.com

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'AVEZ-VOUS REMARQUÉ ?

Modification du sens de circulation Place de L'Eglise :
À titre expérimental, le sens interdit et la flèche ont été retirés à l'entrée du parking. Soyons vigilants et adaptons notre vitesse à l'environnement.



LES BRÈVES* du Conseil Municipal

DU 24
MAI
2019

Étaient présents :
Claude RIGOLÉ
Henri BRÉHINIER
Josiane ROBISSOUT
Sylvie GUILLOTIN
Louis AILLET
Chantal BOUAN
Céline COLLET
Loïc DAUNAY
Paul LA DROITTE
Régine LEBORGNE
Bernard LETORT
Françoise NEUTE

Absents excusés :
Mireille MENIER
(procuration à
Régine LEBORGNE)
Gwenaelle BROCHARD

* Ces "brèves" représentent les principales informations du Conseil Municipal traitées par la commission information et communication. Elles ne doivent pas être considérées comme le compte-rendu complet et officiel du Conseil Municipal. Celui-ci est téléchargeable sur : www.saint-lormel.fr

• Les infos de Dinan Agglo :

- > Lors de la réunion du 29 avril 2019, les thèmes suivants ont été abordés (entre autres) :
 - Schéma intercommunal d'aide aux familles
 - Continuité de service pour le transport scolaire suite à la convention de dissolution du SITS (Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire)
 - Les gens du voyage et les terrains mis à leur disposition. Le financement du poste de médiateur va être pris en charge par l'UDAFA et l'EPCI.
 - Mise à disposition d'un technicien lors de manifestations à la salle de SOLENVAL au tarif de 415 € la journée.
 - ZAC de Bel air à TRELIAN: 12 hectares sur les 40 sont en zone humide.

• Plan local d'urbanisme inter-communal (PLUiH) : un avis favorable

le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable au projet du PLUiH arrêté lors du conseil communautaire du 25 mars 2019 (qui était consultable en mairie) rappelant qu'une observation a été effectuée concernant la loi littoral et les restrictions importantes qu'elle impose en matière d'urbanisme.

• Ressources humaines : nouveau tableau des effectifs

Il est rappelé que lors du conseil municipal du 26 octobre 2018, un poste d'adjoint administratif à temps complet

a été créé au 1^{er} janvier 2019 et qu'un agent au grade de rédacteur a quitté la collectivité à cette même date.

En conséquence le Conseil Municipal décide de la suppression, à compter du 1^{er} janvier 2019 d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur et fixe le tableau des effectifs comme suit :

FILIÈRE ADMINISTRATIVE :
Un Adjoint Administratif à temps complet.
Un Adjoint Administratif à temps complet (contractuel).

FILIÈRE TECHNIQUE

- Services Techniques :
Un Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe à temps complet
Un Adjoint Technique Principal 2^e classe à temps complet
Un Adjoint Technique à temps complet.

- Service scolaire :
Un Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe à temps complet
Un Adjoint Technique Principal 2^e classe à temps non complet 26 h/semaine
Un Adjoint Technique en CDI à 6.50h/semaine
Un Adjoint Technique en CDI à 5.50 h/semaine.

FILIÈRE ANIMATION :
Un Adjoint d'animation Principal 1^{ère} classe à temps non complet 24 h/semaine.

• Avenant convention-cadre du P.A.P.I Arguenon 2017-2020

Pour rappel, à la demande de l'Etat et des collectivités locales, le Syndicat Mixte Arguenon-Penthièvre assure la coordination et le suivi de la mise en œuvre du Programme

d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin versant de l'Arguenon.
Une convention-cadre pour s'engager officiellement à mettre en œuvre les actions sur une période de 4 ans, entre 2017 et 2020 a été signée le 16 décembre 2016 par les partenaires techniques et financiers du PAPI.

Début 2019, le SMAP a effectué un bilan à mi-parcours, afin de dresser l'état d'avancement de la réalisation des actions du PAPI, de lister les difficultés rencontrées et d'ajuster, si besoin, le contenu du programme. Ce bilan a été présenté au comité de pilotage du PAPI Arguenon le 28 mars 2019 qui l'a validé.
Le COPIL PAPI a également validé la proposition d'élaboration d'un avenant « simple » au PAPI Arguenon, permettant de prendre en compte les évolutions réglementaires

et législatives récentes sans remise en cause de l'économie générale du programme initial.

L'avenant intègre 4 actions nouvelles, 3 modifications d'actions existantes et 2 suppressions d'actions initialement prévues (voir tableau ci-dessous)

La durée totale de mise en œuvre du PAPI est rallongée d'un an, afin de permettre d'achever dans les temps, les actions en cours et les nouvelles actions inscrites dans l'actuel avenant, de préparer le bilan évaluatif final du PAPI Arguenon, et d'élaborer un dossier préparatoire à la labellisation d'un éventuel « PAPI 2 » de travaux qui pourrait démarrer au 1^{er} janvier 2022.
Le Conseil Municipal approuve le projet d'avenant au PAPI Arguenon 2017-2020 et autorise le Maire à le signer.

LES INFOS DE LA MAIRIE

↓ PLAN PRÉVENTION CANICULE 2019

Saint-Lormel met en place son plan canicule du 01/07/2019 au 31/08/2019

Depuis plusieurs années et dans le cadre du principe de précaution, les personnes à risques et isolées, dont la fragilité se trouverait aggravée durant une canicule, sont invitées à s'inscrire sur le registre nominatif de la commune pour bénéficier de toute l'aide nécessaire en cas de déclenchement par le Préfet du plan canicule lors de fortes chaleurs. Ce plan concerne en priorité les personnes âgées de 65 ans et plus ou les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et résidant à leur domicile, ainsi que les personnes handicapées.

↓ LOCAL COMMUNAL À LOUER :

La Mairie de Saint-Lormel propose à la location un Local en plein centre bourg (à côté de l'église et en face du bar le Cormoran) d'une surface d'environ 140m². Idéal pour une utilisation commerciale.

Information en Mairie au 02.96.84.14.80.

Opération	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Financeurs
Suppression	I-11 : étude sur la dynamique sédimentaire entre Plancoët et l'estuaire	SMAM	État, Plancoët, Créhen, Saint-Lormel, Saint-Cast-le-Guildo
Suppression	V-03 : diagnostics et travaux de réduction de la vulnérabilité pour les bâtiments publics	Plancoët et Jugon-les-Lacs CN	État
Modification	0-01 : Animation (1 ETP) : ajout d'1 année supplémentaire	SMAP, Jugon, Plancoët	État, CD22
Modification	V-02a et b : travaux de réduction de la vulnérabilité des logements et locaux de petites entreprises	Propriétaires privés	AVANT : pas de financements possibles APRES : financements à 80% (logements) et 20% (entreprises) par l'État
Modification	VII-01 : étude préalable aux travaux d'optimisation du barrage anti-marée de Plancoët	AVANT : SMAM APRES : Dinan Agglomération	État
Ajout	V-02a1 à a4 et V-02b1 : travaux de réduction de la vulnérabilité des logements et locaux de petites entreprises suite à la réalisation de diagnostics	Propriétaires privés	Financements à 80% (logements) et 20% (entreprises) par l'État
Ajout	III-03 : mise en place de réserves communales de sauvegarde	Plancoët et Jugon-les-Lacs CN	En régie
Ajout	V-05 : réalisation de l'inventaire des tampons non verrouillés	Plancoët et Jugon-les-Lacs CN	En régie
Ajout	V-06 – Etude de faisabilité de la mise en place de barrières anti-inondations à Plancoët	Dinan Agglomération	État (50%) + Plancoët (25%)

LES INFOS DE LA MAIRIE

↓ DES INCIVILITÉS :
TOUJOURS ET
ENCORE, ÇA SUFFIT !

Depuis plusieurs semaines nous déplorons entre autre, des vols dans le cimetière, des dégradations dans les toilettes récemment rénovées situées place de la Mairie, des tapages nocturnes Ces actes ne sont pas acceptables et sont sanctionnables.

L'incivilité est un comportement qui ne respecte pas une partie ou l'ensemble des règles de vie commune. Vivre dans un environnement propre et serein est l'affaire de tous. Malheureusement, pour certains, cette vérité n'est pas une évidence ! Ne pas déposer ses détritus ou ses encombrants n'importe où, n'importe quand, ramasser les déjections de son animal de compagnie, ne pas stationner où bon nous semble, ne pas taguer les murs, ne pas détériorer les équipements publics, respecter les lieux de recueillement et la tranquillité de ses voisins... cela semble évident et pourtant, nous sommes sans cesse victimes de ces incivilités qui empoisonnent la vie quotidienne et représentent pour certaines un coût non négligeable pour la collectivité. Pour que ces phénomènes ne deviennent pas une normalité, la prise de conscience doit être collective. Soyons donc tous vigilants et responsables !

Les brèves du Conseil Municipal du 24 mai 2019 (suite)

- **ADS de la Côte d'Emeraude** (association qui a pris la suite du CIAS pour l'aide à domicile et le portage de repas) : **une demande de subvention**



l'Association Développement Sanitaire de la Côte d'Emeraude (ADS), antenne de Planoët (ex CIAS de Planoët) sollicite une subvention annuelle s'élevant à 0,305 euros par habitant (montant minimum déterminé par le conseil d'administration). La population totale de Saint-Lormel étant de 892 habitants, cela représenterait une somme de 272,06 €

Pour information, à ce jour sur la commune nous dénombrons 16 bénéficiaires dont 3 pour le portage des repas. Ce service est donc nécessaire. Cette association, à but non lucratif, n'ayant communiqué aucun élément sur ses frais de fonctionnement, un report de délibération est demandé dans l'attente d'informations complémentaires.

• Services Périscolaires : révision des tarifs pour l'année scolaire 2019-2020

• Tarifs cantine :

Notre prix de vente du repas est actuellement de 3 € pour les enfants et 4,30 € pour les adultes.

Le bilan pour l'année 2018 fait ressortir un déficit de



19 159,58 € (déficit de 18 012,24 € en 2017).

Le prix d'achat du repas auprès de la société Convivio est de 3,11 € par enfant et 3,85 € par adulte.

Il passera à 3,15 € par enfant et 3,89 € par adulte dès la rentrée scolaire 2019-2020. Le Conseil Municipal décide pour la rentrée scolaire 2019-2020 de porter le tarif cantine scolaire enfant à 3,05 € par repas et de maintenir le tarif adulte à 4,30 € par repas.

• Tarifs garderie

Le bilan pour l'année 2018 fait ressortir un déficit de ce service périscolaire de 6 986,36 € (déficit de 4 326,74 € en 2017).

Les tarifs appliqués sont les suivants :

Matin

- Arrivée avant 8h : 1,50 €/ enfant
- Arrivée après 8h : 1,10 €/ enfant

Soir

- Départ avant 17h30 : 1,50 €/enfant
- Départ après 17h30 : 2,00 € / enfant

Réduction : 25% à partir du deuxième enfant

Le Conseil Municipal décide pour la rentrée scolaire 2019-2020 de maintenir les tarifs en vigueur.

• Camping les Chênes : facturation de la location des conteneurs des déchets ménagers

Suite à la location de la totalité des parcelles du camping depuis mai 2019, il est prévu la mise en place de conteneurs collectifs à compter du 1er juillet 2019 pour la collecte des ordures ménagères du camping.

Les quelques bacs individuels actuellement en place seront repris par les services de Dinan Agglomération lors de la mise en place des conteneurs qui seront disposés dans l'espace aménagé à cet effet à l'extérieur du camping.

Il est proposé que le coût de la location desdits conteneurs soit partagé de façon égale par les 34 locataires et ce à compter du 1^{er} janvier 2020. Cette redevance, qui représente actuellement un montant de 20€ par an et par parcelle louée, suivra l'évolution des tarifs appliqués par Dinan Agglomération en la matière.

Le Conseil Municipal décide de facturer la location des conteneurs collectifs du camping à chaque locataire de parcelle et ce à compter du 1^{er} janvier 2020. Ce tarif suivra l'évolution de ceux appliqués par Dinan Agglomération. Le Maire est donc autorisé

à signer l'avenant modifiant en conséquence le bail des locataires du camping.

• Curage des fossés : opération terminée

Tous les besoins de curage signalés ont été effectués. Le chemin au niveau de l'aire de pique-nique nord a été lissé.

• Fauchage

Après une formation des agents communaux sur l'utilisation de l'épaveuse, le fauchage des accotements est en cours. Le fauchage des talus, effectué par Dinan Agglomération, est prévu mi-juin.

• Forum des associations du secteur Planoët Plélan

L'enveloppe de secteur allouée par Dinan Agglomération devrait, cette année, être suffisante pour couvrir tous les frais. Un accord de principe a été toutefois demandé par courrier pour une participation éventuelle de la commune si le montant affecté au Forum par les élus du territoire s'avérait insuffisant. Une délibération sera nécessaire en cas de participation.

• Sécurisation de la zone de l'école : positionnement des panneaux à revoir



Une réflexion est à mener sur la cohérence des panneaux 30 et 50km/h entre la mairie et l'école. Pour sécuriser la zone de l'école, il est proposé dans un 1^{er} temps que le panneau situé face à l'école soit déplacé après le carrefour, au-delà de la rue des Prevayes.

• La Poste : des problèmes de distribution du courrier

Suite à des dysfonctionnements dans la distribution du courrier et du bulletin communal, un contact a été

pris auprès de la directrice du bureau de la Poste de Planoët. Ces problèmes sont consécutifs à la réorganisation des tournées sur Saint-Lormel et les communes environnantes. Pour l'usager, sans remettre en cause la bonne volonté des agents, le service n'est pas du tout satisfaisant.

• Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : une précision

Il n'y a plus de subvention pour les particuliers. Seules les zones conchyliocoles peuvent prétendre à une aide à hauteur de 30 % auprès de Dinan Agglomération service eau et assainissement

• Quelques remarques :

- Le revêtement du chemin piétonnier à la Ville Robert serait à améliorer par un ensablement
- Il est en outre demandé de prévoir un local dédié pour les conteneurs à ordures ménagères mis à disposition des associations pour leurs manifestations organisées au terrain des sports. Une étude va être effectuée.

La séance est levée à 23h09

• Prochain conseil municipal :

Le jeudi 4 juillet à 20h. Le compte rendu réglementaire de ce conseil municipal est téléchargeable sur notre site web : www.saint-lormel.fr et est disponible en mairie ■

LES INFOS DE LA MAIRIE

↓ ASSOCIATION STEREDENN : L'ESPACE FEMMES SERA FERMÉ DU 5 AU 22 AOÛT INCLUS.

Reprise des ateliers à compter du 9 septembre

Pour une situation de violences conjugales : le numéro national 3919 et au niveau départemental le pôle Accueil Ecoute Femmes d'Adalea au 02 96 68 42 42. Pour une situation de violences sexuelles : le numéro national 0800 0595 95, au niveau local le CMP AU 02 96 39 93 81

• Gendarmerie : 02 96 87 74 00

• Urgences hôpital : 02 96 85 72 00

• Hébergement d'urgence : 115

Espace Steredenn :
1 route de Dinard 22100
DINAN 02.96.8.60.01
• Mail : espacefemmes@steredenn.org -
• Web : www.espace-femmes.steredenn.org

➔ INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE

Pour la rentrée 2019-2020, vous pouvez dès à présent inscrire votre enfant à l'école.

L'inscription se fait en mairie.

Les documents à fournir par les parents sont : le livret de famille, un justificatif de domicile et un certificat de radiation de l'école précédente le cas échéant.



LES INFOS DE LA MAIRIE

↓ FERMETURE DES AGENCES EDF EN FRANCE EN 2019 :

Toutes les agences EDF ont fermé leurs portes et cela, pour se recentrer sur le service client téléphonique et en ligne.

Pour notre secteur, vous pouvez tout d'abord joindre EDF par téléphone grâce au numéro national suivant : **09 69 32 15 15** (du lundi au samedi de 8h à 20h).

Il s'agit du numéro du service client EDF, qui est non surtaxé. En composant ce numéro, vous pouvez réaliser de nombreuses démarches.

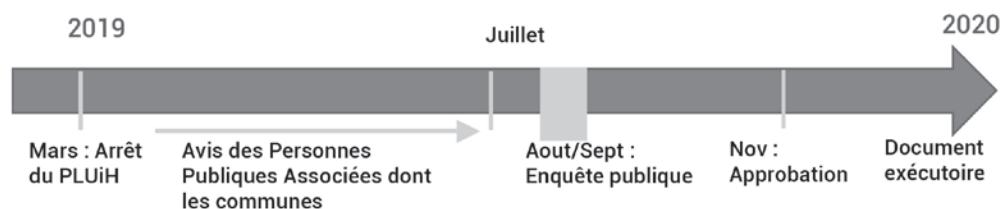
- Pour en savoir plus sur la fermeture des agences EDF en 2019 : <https://www.agence-france-electricite.fr/actualites/agences-edf-fermeture/>

- Retrouvez toutes les informations sur les services d'EDF pour Saint-Lormel : <https://www.agence-france-electricite.fr/edf/>

- Toutes les informations liées à l'ouverture de votre compteur de gaz auprès d'un fournisseur : <https://www.agence-france-electricite.fr/gaz-de-ville/ouverture-compteur-de-gaz/>

Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat : Arrêt de projet pour approbation fin 2019

Le PLUiH, élaboré par Dinan Agglomération depuis 2017, s'engage dans la dernière ligne droite. Le lundi 25 mars, le Conseil Communautaire a été sollicité pour se prononcer sur l'arrêt de projet du PLUiH. Cet arrêt est, en fait, le départ d'une procédure qui se poursuivra cet été par une enquête publique et qui se terminera par une approbation fin d'année 2019, pour un document exécutoire en 2020.



Ce document porteur d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) commun à l'échelle de 64 communes, a vocation à remplacer d'ici 2020 l'ensemble des différents documents d'urbanisme existants sur les communes.

Après l'élaboration du diagnostic et le débat sur le PADD, l'année 2019 a été consacrée à la phase règlementaire du document (plan de zonage, et règlement écrit). Un travail collaboratif important a été mené avec l'ensemble des Maires du territoire. Chaque Conseil Municipal a travaillé à la définition du zonage sur sa commune.

Les travaux sur le volet habitat ont réuni une quinzaine d'acteurs institutionnels et

professionnels de l'habitat. Ils se sont traduits par un plan d'actions ambitieux sur la production de logements sociaux et un positionnement de l'agglomération, tant dans l'accompagnement des particuliers dans leur projet de travaux que dans le cadre de la revitalisation de centre bourg des communes.

Concernant l'implication des habitants, la dernière étape de la concertation a eu lieu du 22 janvier au 13 février, dans les 8 secteurs du territoire. Ces réunions publiques, qui ont porté sur la traduction réglementaire des orientations, ont permis d'échanger avec environ 500 personnes.

Depuis l'arrêt, nous sommes dans la phase de procédure. Ainsi, dans les 3 mois, chaque Conseil Municipal pouvait émettre un avis sur ce projet. Cet avis sera intégré au dossier présenté en enquête publique. De la même manière, l'ensemble des personnes

publiques associées (Etat, CCI, Région, CCA...) vont rédiger un avis sur le document arrêté. L'enquête publique est envisagée sur août/septembre 2019. Toute personne ayant le souhait de formuler des remarques, sera invitée à rencontrer le commissaire enquêteur lors de cette enquête, ou à émettre ses remarques dans les registres de l'enquête publique.

Le document est consultable sur le site internet de Dinan Agglomération (www.dinan-agglomeration.fr). Le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat sera soumis à une enquête publique sur l'ensemble du territoire de Dinan Agglomération. Les dates de l'enquête publique, les lieux et horaires de permanences de la commission d'enquête seront connues prochainement.

Un registre d'enquête dématérialisé sera à la disposition du public via le lien ci-dessous :

<https://www.registredematerialise.fr/1395>

PASS CULTURE :

Vivez vos 18 ans intensément !

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le Pass Culture est une application gratuite, qui révèle et relaie les possibilités culturelles et artistiques accessibles à proximité.

Grâce à la géolocalisation, les citoyens peuvent repérer, choisir et réserver une grande

diversité de biens et de propositions culturelles, du concert au théâtre en passant par le livre, la pratique artistique et les jeux vidéo.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Ce projet gouvernemental vise à renforcer et diversifier

les pratiques culturelles des jeunes

Français, et à apporter à l'ensemble des acteurs culturels du territoire un nouveau canal de communication.

L'année de ses 18 ans, chaque jeune résident en France pourra demander l'octroi



d'une enveloppe de 500€ à dépenser sur le pass, parmi un large choix de spectacles, visites, cours, livres, musique, services numériques...

+ d'infos sur :
<https://pass.culture.fr/>

La Mission Locale pour les Jeunes entre 16 et 25 ans : construisez votre avenir !

Vous avez entre 16 et 25 ans inclus et êtes sorti du système scolaire avec ou sans diplôme ? Vous vous posez des questions sur : votre avenir professionnel : les métiers, les formations et emplois ? Votre vie quotidienne : mobilité, permis, santé, logement, ... ?

À LA MISSION LOCALE :

- RDV en INDIVIDUEL par un conseiller
- Ateliers chaque JEUDI MATIN (sans rendez-vous) : apprentissage, intérim, partir à l'étranger...
- La GARANTIE JEUNES : un accompagnement renforcé vers l'emploi et une allocation mensuelle (jusque 480€)
- Des rencontres employeurs : entretiens, visites d'entreprise, parrainages,...
- Des stages en entreprise, des offres d'emploi...

- Des coups de pouce financiers pour le projet : permis, réparations,...
- Un espace d'appui CV, lettre de motivation, inscription Pôle emploi, téléphone, accès WIFI,...

NOUVEAU !

Pimp ton CV

Avec PIMP ton CV, des jeunes réalisent des vidéos d'autres jeunes en situation de travail dans les entreprises locales. À découvrir sur notre site web et sur une borne tactile à la Mission Locale !

Labo Citoyen

Venez vous informer sur le service civique : les missions possibles, les offres près de chez vous...

NOUS RENCONTRER, SUIVRE NOTRE

ACTUALITÉ :

- À Dinan au 5, Rue Gambetta, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 18h (sauf mardi matin),
- Sur un point de permanence proche de chez vous,
- au 02.96.85.32.67
- www.ml-paysdedinan.fr



- www.facebook.com/MissionLocaleduPaysdeDinan
- La WEB RADIO AIR'ATOM : un studio d'enregistrement ouvert tous les jeudis pour donner vos avis sur des sujets qui vous intéressent, partager des infos www.soundcloud.com/air-atom

ÉLABORONS ENSEMBLE L'ATLAS DES PAYSAGES DES CôTES D'ARMOR !

Le Département des Côtes d'Armor réalise actuellement un Atlas des Paysages. Cet outil va permettre d'analyser la diversité et les spécificités de notre patrimoine commun, d'en identifier les richesses, les enjeux, les dynamiques et les perspectives d'évolution.

Vous aussi, contribuez à l'Atlas des Paysages ! Parce que les habitants sont les premiers acteurs des paysages, il est important de comprendre comment les Costarmoricains perçoivent leur environnement quotidien. Votre témoignage compte !

Rendez-vous sur : www.cotesdarmor.fr/atlas-des-paysages

Préparez vos photos ! Elles seront peut-être intégrées à l'ATLAS DES PAYSAGES des Côtes d'Armor. À GAGNER : une balade maritime en vieux gréement.



